TRAIL du Col du NOYER

Samedi 22 et Dimanche 23 Juin 2024 Règlement

Art 1: ORGANISATEUR

Les Comité des fêtes de Poligny et du Noyer en collaboration avec le club de course à pied « Team Champsaur Nature » basé à Saint Bonnet en Champsaur organisent :

- le samedi 22 juin La Montée sèche du Col du Noyer avec 3.8km et 750m de dénivelé positif et une randonnée pédestre non chronométrée.
- le dimanche 23 juin 2024 la huitième édition du Trail du col du Noyer. Courses de trail sur 11.5, 24 et 43 km avec 600, 1350 et 2400 m de dénivelé positif

Art 2: CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail du col du Noyer est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non avec certificat médical. Les participants devront être nés au moins en 2008 catégorie Cadet pour la Montée sèche, en 2006 catégorie Junior pour le 11km500, en 2004 catégorie Espoir pour le 24km et le 43km.

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA; FSGT ... en cours de validité et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pieds en compétition ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de 1 an ; ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents l'inscription sera refusée.

Art 3: INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions seront envoyées à :

Guy Pinet – 10 Rue Des Chanalettes – 05500 Saint Bonnet en Champsaur

Inscription en ligne sur : As2Pic.com jusqu'au 21 juin 2024 à 20h

Droits d'inscription Trail du col du Noyer (cadeau à l'inscription, ravitaillements et repas inclus) :

Montée sèche : 10 € jusqu'au 21 juin 2024 / 15€ après

Parcours 11.5km et randonnée pédestre : 15€ jusqu'au 21 juin 2024 / 20 € après

Parcours 24 km : 20 € jusqu'au 21 juin 2024 / 25 € après Parcours 43 km : 40 € jusqu'au 21 juin 2024 / 45 € après

Pack 11,5km + montée sèche : 20 € jusqu'au 21 juin 2024 / 25 € après Pack 24km + montée sèche : 25 € jusqu'au 21 juin 2024 / 30 € après Pack 43km + montée sèche : 45 € jusqu'au 21 juin 2024 / 50 € après

Art 4: LES PARCOURS

Montée sèche : Départ à 10h le samedi 22 du hameau du Claret, village du Noyer

Parcours 100% sur route forestière et chemins, montée régulière vous conduisant au pied du col que vous atteindrez après un dénivelé très raide. Passage à la table d'orientation et au refuge du col du Noyer (1664m) avant d'atteindre le sommet de la tête de Tourneau (1906m) où sera jugée l'arrivée. Ravitaillement au niveau du bar/restaurant du col en redescendant récupérer votre véhicule.

Randonnée pédestre : Départ à 8h30 le samedi 22 du parking du Col du Noyer

Le dimanche 23, départ commun aux 3 parcours du village de Poligny à 6h30, 8h30 ou 10h :

<u>Maratrail du Col du Noyer</u>: Parcours commun avec le 24 km jusqu'au 3ème ravitaillement (km20). Direction ensuite le col du Noyer par l'alpage du Pré Lachaup et le GR du tour du Dévoluy jusqu'au col de la Saume avec passage au point haut du parcours " la tête de Tourneau (1906m). Retour à Poligny par des singles et routes forestières.

<u>Trail des Crêtes</u>: départ commun avec le 11.5km jusqu'à Bois vert, sentier en balcon jusqu'à la station de Laye montée sous le sommet d'Aiguille puis sur les crêtes de Coste Belle et Girolet. Descente sur la cabane d'alpage de Moutet le single aérien vous mène ensuite rejoindre le final du 11.5km.

<u>Falaise de Moutet</u>: Passage à la Chapelle de Bois Vert avant de commencer une longue montée régulière (400 D+) sous la falaise de la montagne de Moutet. Descente technique et aérienne dans un pierrier conduisant au second ravitaillement, environ 3km sur routes forestières vous séparent alors de l'arrivée.

Art 5: BARRIERES HORAIRES

Sur la distance Trail des Crêtes, une barrière horaire au ravitaillement du 13eme km – Horaire maximal 2h30 soit 11h00.

Sur le Maratrail de 43 km, 4 barrières horaires basées sur 10h de course maxi seront mises en place : 1ère barrière à la station de Laye (8ème km) – Horaire maximal 1h45 de course soit 8h15. 2ème barrière au ravitaillement 3 de Pied Rond (20ème km) – Horaire maximal 4h45 soit 11h15. 3ème barrière au ravitaillement 4 (27ème km) – Horaire maximal 6h45 soit 13h15.

4ème barrière au ravitaillement 5 (33ème km) – horaire maximal 8h soit 14h45.

Art 6: REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions (si dossards disponibles) auront lieu :

- Le samedi 22 juin au départ de la course, au hameau du Claret (Le Noyer) à partir de 8h30 pour la Montée sèche, et à partir de 8h au col du Noyer pour la randonnée.
- Le samedi 22 juin de 14h à 16h et le dimanche 23 juin 2023 dans la salle communale de Poligny, à partir de 5h30 pour le 43km, de 7h30 pour le 24 et 11.5 km.

Art 7: SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé ou fléché. Les secours seront assurés par une antenne médicale équipée d'un 4X4 et par un médecin généraliste.

Responsable course: Guy PINET - 06 43 85 44 66

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours. Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4. Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

Art 8: MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour toutes les courses, obligation d'avoir une réserve d'eau car, par soucis écologique, aucun gobelet jetable ne sera disponible ni aux ravitaillements ni à l'arrivée.

Un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie, de l'eau et des vivres de course seront demandés pour le Maratrail.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 9: METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement ; les engagements restants acquis.

Art 10 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail du col du Noyer à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'évènement organisé par le comité des fêtes de Poligny et du Noyer et l'association Team Champsaur Nature.

Art 11: RECOMPENSES

un cadeau à l'inscription

un verre de bière locale ainsi qu'un repas à l'arrivée pour tous les participants

Seront récompensés :

Pour le 11.5, le 24 et le 43 km

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Le premier de chaque catégorie - hommes et femmes (sans cumul scratch).

Pour la montée sèche du samedi :

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Art 12: MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence ou falsification de dossard

Retard au départ de la compétition

Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritus)

Non-respect du parcours balisé.

Dépassement des barrières horaires (voir art 6)

<u>Respectons la nature</u>: Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de jeter vos détritus aux ravitaillements dans les poubelles prévues et de respecter le balisage sous peine de disqualification.

ABANDON: En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à Poligny.

Art 13: CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 14: ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance prise par l'intermédiaire de la FSGT. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 15: ANNULATION

En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'organisation s'engage au remboursement de l'inscription dans son intégralité,

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard la veille de l'épreuve, l'inscription sera remboursée dans les mêmes conditions. Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

Art 16: SOLIDARITE

Les concurrents se doivent assistance et entraide. L'entraide devra prévaloir sur le résultat quel que soit sa position lors de la course.

Art 17: RAVITAILLEMENTS

Montée sèche et randonnée pédestre : un ravitaillement au Col du Noyer

Trail de la Falaise de Moutet : au 4, 9ème km et à l'arrivée

Trail des crêtes : au 4, 13, 20^{ème} km et à l'arrivée

Maratrail du Col du Noyer : au 13, 20, 27 et 33ème km et à l'arrivée

Le repas «produits régionaux» compris avec l'engagement sera servi à partir de 12h en extérieur, Possibilité d'achat de ticket pour les accompagnants, réservation sur le bulletin d'engagement et dans la mesure des places disponibles (Tarifs : 12€).

Art 18: PROGRAMME

Samedi 22 juin 2024

8h : Remise des dossards au Col du Noyer pour la randonnée

8h30 : Départ de la randonnée pédestre au Col du Noyer

8h30 : Inscription et remise des dossards pour la montée sèche au Claret (Le Noyer)

10h : Départ en ligne de la montée sèche

11h : Ravitaillement pour les coureurs et les randonneurs et remise des récompenses devant le restaurant du Col du Noyer

14h à 16h : Inscriptions et remise des dossards pour les courses du dimanche à Poligny

Dimanche 23 juin 2024:

5h30 : Inscriptions et remise des dossards à la salle des fêtes de Poligny.

6h15 : Briefing sur le Maratrail et sa sécurité

6h30 : Départ en ligne sur le Maratrail du col du Noyer

8h15 : Briefing sur le Trail des Crêtes (24km) et sa sécurité

8h30 : Départ en ligne sur le Trail des Crêtes

9h45 : Briefing sur le trail de La falaise de Moutet (11.5km) et sa sécurité

10h : Départ en ligne sur le trail de La falaise de Moutet

11h30 : Départ des courses « enfants »

12h00: Ouverture du repas.

14h00 : Remise des récompenses.